

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE GESTION

MERCREDI 23 MARS 2020

Participant(e)s : MMES et MM ALARY, BOUSSAADIA, BOUVIER, BRASSIER, DURAN, FOURCHES, GASSER, GAYRAUD, GILBERT, MATHIOS, MIGINIAC, PATEL, PILET, POLICARD, ROMAN, ROUQUETTE, SINDA, SPITL DUPIC, THOMAS, WHITTON.

Le conseil de gestion en présentiel ayant été annulé en raison du confinement, les informations concernant les points à l'ordre du jour ont été transmises par mail.

Le procès-verbal du conseil du 27 janvier est soumis à l'approbation. Une modification est apportée au point 3 à la demande de MME SINDA : « MME SINDA pense qu'il est important de mettre en place la compensation asymétrique » est remplacé par « MME SINDA pense qu'il est important de mettre en place les blocs non compensables entre eux ». Deux petites erreurs : M. GILBERT et MME THOMAS n'étaient pas excusés.

Ces rectifications faites, le PV est voté à la majorité.

1. - CLASSEMENT DES AAP

MMES BRASSIER et PATEL rappellent les critères :

PR INVITES	1/ Doubles diplômes (DD) ? 2/ Qualité du projet (quels enseignements) ? 3/ Destinations déjà financées ?
ACCORDS BILATÉRAUX	1/ Déjà financés ? 2/ Nouvelle initiative ? 2/ Extension ? 3/ Consolidation ?

Proposition de classement Mobilités sortantes (ACCORDS BILATERAUX) :

1. Patrick DEL DUCA pour une mission à Moscou (1260€)

Moscou (à l'occasion d'un colloque) à l'Université Orthodoxe Saint-Tikhon

Déjà financé : NON

Nouvelle initiative : OUI

La mission s'inscrit dans la politique d'internationalisation de l'UFR et vise le développement d'un nouveau partenariat avec l'Université Orthodoxe Saint-Tikhon, à

l'occasion de la participation à un colloque scientifique. Elle peut toutefois être financée car une visite est prévue avec une Université partenaire (Moscow City University). La dimension scientifique de la mission est forte et M. DEL DUCA pense demander un co-financement qui n'est pas encore confirmé.

2. Axel GASQUET pour une mission au Pérou (1922€)

Universidad Nacional San Agustin (UNSA) d'Arequipa

Déjà financé l'année dernière : OUI (mission réalisée MME MAFFET)

Consolidation : NON

La mission s'inscrit dans la politique d'internationalisation de l'UFR. Elle est bien décrite et prend appui sur une convention existante avec Arequipa. Volonté de finaliser la signature d'une convention avec Pontificia Universidad Católica del Perú déjà initiée en 2018 lors d'un précédent séjour mais toujours pas signée (d'où un passage dans la ville de Lima).

3. Katia CENNET pour une mission à Saint-Pétersbourg (600€)

Maison Pouchkine, Laboratoire des recherches numérique en littérature et folklore russes.
Saint-Pétersbourg, Russie

Déjà financé : NON

Nouvelle initiative : NON

Consolidation/extension de l'accord ? NON - juste mise en œuvre (accord déjà signé)

Séjour principalement de recherche (séminaires doctorants et communication) CELIS devrait prendre en charge une partie ?)

La mission s'inscrit dans la politique d'internationalisation de l'UFR et s'appuie sur un partenariat existant. La dimension scientifique du projet de mobilité est très forte : peut-être convient-il de demander au CELIS un co-financement alors qu'une partie des frais sera pris en charge par le partenaire russe.

4. B MATHIOS et S URDICIAN pour une mission en Espagne (1200€)

Université de Castilla La Mancha

Destination déjà financée ? OUI en 2019

Nouvelle initiative : non

Extension : non

Consolidation : Oui (double diplôme)

Journée d'études : orientation recherche (partie financée par le CELIS ?)

La finalité de la mission est claire et précise. L'aspect pédagogique est bien mis en avant et nécessaire à la poursuite du double-diplôme. Une orientation recherche est également présente qui pose la question du co-financement par le CELIS.

MMES BRASSIER et PATEL pensent que cette mission aurait pu faire l'objet d'une demande d'OM Erasmus pour au moins l'une des deux collègues (mais attention : seulement pour le prochain appel car mission en octobre).

Elles font remarquer que parmi les demandes de mission, une mission concerne une destination européenne : pourquoi ne pas demander une dotation Erasmus si les bourses ne sont pas toutes utilisées ? (dotation en cours pour les missions à réaliser jusqu'en septembre), et trois demandes présentent une forte orientation scientifique. Dans quelle mesure ces demandes doivent-elles bénéficier d'un double financement : UFR + labo ? (ici à chaque fois le CELIS)

MME MATHIOS précise que les demandes des laboratoires, dès lors qu'elles ont une part pédagogique passent directement à l'UFR et ne sont pas financées par la DRIF : " nous ne gérons en central que les mobilités sortantes demandées par les composantes et en lien avec les accords bilatéraux en cours de validité" (mail d'Anne GB 25/11). Ex : la demande de MME CENNET.

Il faudrait peut-être ajouter un critère supplémentaire pour privilégier les financements par l'UFR de missions dont l'objectif est pédagogique.

Professeurs invités

1. Fanny PLATELLE (25 nuits)

Leena Eilittä. Université d'Helsinki (Finlande)

DD : Oui

Qualité du projet : Enseignements de littérature allemande

Destination déjà financé ? Non

Objectif recherche également.

Mais un accord avec Université de Helsinki existe déjà à l'UFR LCC, il suffirait de faire un avenant.

M. DEL DUCA ajoute que, quel que soit le classement final, il est quasi certain que tous ces projets seront financés par la DRIF. D'une part, parce qu'il n'y a en tout que cinq demandes. D'autre part, parce que le taux d'exécution va être très faible cette année : du fait de la crise sanitaire actuelle, de nombreuses missions ont été ou seront annulées.

Il faut d'ailleurs noter que les missions prévues pour les mois à venir, notamment avril et mai, devront sans doute être reportées.

Les questions soulevées par MMES BRASSIER et PATEL seront abordées et discutées lors du prochain Conseil de gestion pouvant se tenir en présentiel.

Enfin, plusieurs dépenses prévues sur le budget de l'UFR n'ont finalement pas été exécutées ou n'ont été exécutées que partiellement (nombreux APP supprimés ; seules quelques réservations ont dû être réglées) et certains projets, s'inscrivant dans l'AAP DRIF et ayant eu lieu en début d'année, ont pu être couverts en totalité par les budgets alloués par la DRIF (exemple : mission à Porto / Braga) ; l'UFR pourra donc accorder un supplément et même doubler les sommes si nécessaire.

Le classement ainsi que la possibilité pour l'UFR de doubler les montants accordés par la DRIF sont votés à l'unanimité.

2 - Calendrier de l'année universitaire 2020-2021

Une proposition de calendrier tenant compte des demandes que M. GILBERT a collectées au sein de notre UFR a été adressée à chacun.

Deux dates de reprise sont proposées : le 31 août et le 7 septembre.

M. DEL DUCA pense que la rentrée pourrait avoir lieu (avec les réunions de pré-rentrée) à partir de la semaine du 7 septembre, toutefois :

- L'UFR LCSH reprend dès la semaine du 31 août ;
- Le Département de LEA souhaite également reprendre la semaine du 31 août (ce qui explique la présence de 3 colonnes sur le document de travail en PJ).

M. DEL DUCA ajoute qu'il n'est pas souhaitable qu'il y ait deux dates de reprise différentes au sein de la même UFR ; il existe déjà une disparité entre les formations à 10 semaines et celles à 12, il est inutile d'ajouter une différence supplémentaire.

La date de rentrée au 7 septembre est votée à la majorité.

3 - Demandes de services civiques

Aucun département n'a fait remonter de demande de service civique (cf. mail envoyé par Laurent Mouret le 28 février 2020, transmis aux directeurs de département et aux responsables de formation le 1^{er} mars 2020). Par contre, une demande, relayée et soutenue par MME ESTEL, émane de nos services stages / RI : un service civique en appui dans les domaines du développement international et surtout dans l'aide à l'accueil des étudiants entrants permettrait de soulager nos personnels et aussi d'entreprendre des actions qui, sinon, ne sont pas envisageables. L'amélioration de l'accueil (aide personnalisée dans la constitution des emplois du temps et dans les différentes démarches administratives) et du suivi des étudiants étrangers serait au cœur des tâches confiées à la personne dont la candidature serait retenue. Bien sûr, il reste des incertitudes liées à la crise actuelle et à une baisse potentielle du nombre d'étudiants entrants.

Sur le principe, et sans pouvoir garantir le succès d'un recrutement (la personne prévue pour le Département d'Etudes germaniques l'année dernière s'est désistée au dernier moment), M. DEL DUCA souhaite connaître l'avis des membres du conseil sur cette demande, il ajoute que le recrutement de ce service civique représenterait un coût assez minime pour l'UFR¹.

La demande d'un service civique est votée à la majorité.

4 - Point sur les postes

Afin de préparer le dialogue de gestion RH avec la Présidence de l'UCA (dialogue fixé pour l'instant au 10 juillet à 9h15), un point doit être fait sur les postes susceptibles d'être vacants lors des prochaines rentrées.

Voici les besoins identifiés (à ce stade **sans classement**), présentés ici dans un ordre purement aléatoire :

Demande d'un MCF anglais LEA, pour la rentrée 2021-2022, rattachement au LRL (profils enseignement / recherche à définir), en principe nous devrions conserver ce poste et récupérer le support de l'INSPE.

Demande d'un MCF espagnol, rattaché au CELIS, support MME CORRADO (départ à la retraite), 2021-2022, rattachement au CELIS (profils enseignement / recherche à définir). Mathias Bernard nous a certifié que ce poste ne serait pas gelé.

Demande d'un poste second degré pour le Département d'Études Anglophones, support MME PEYRISSAT, pour la rentrée 2021-2022. Il faudra tout faire pour **conserver le poste de second degré et le CDD actuellement occupé par M. MADDEN**. Voir la stratégie à adopter avec le Département d'Études Anglophones.

Demande d'un poste second degré pour le Département LEA, matières d'application (droit), support M. EMADZADEH, pour la rentrée 2021-2022 (recrutement prévu pour la rentrée 2021 mais repoussé d'un an, car M. EMADZADEH peut accomplir une année supplémentaire). Ce poste qui avait été validé lors du dialogue RH de juillet 2019, devrait être reconduit.

Demande d'un MCF pour le Département LEA, matières d'application (gestion), support M. ALAOUI, pour la rentrée 2021-2022 (ou pour la rentrée 2022-2023, à voir avec l'intéressé / cause : départ à la retraite).

Peut-être faut-il également évoquer le **poste de MME SINDA dans le domaine des matières d'application (LEA, gestion)** pour la rentrée 2022-2023 ? et éviter que cette demande ne soit formulée la même année que celle relative au poste de M. ALAOUI ?

¹ Pour rappel : « les organismes d'accueil doivent vous verser une prestation nécessaire à la subsistance, l'équipement, l'hébergement ou au transport. Elle peut être servie **en nature**, au travers notamment de l'allocation de titre-repas, **ou en espèces**. Le montant minimal mensuel de cette prestation est fixé à 107,58 € », cf. <https://www.studyrama.com/vie-etudiante/le-service-civique-mode-d-emploi/service-civique-quelle-remuneration-81538>

A priori, ces différentes demandes devraient nous être accordées, car la suppression de l'un de ces postes mettrait profondément en question le fonctionnement des départements et des formations concernées.

Dès que la Présidence aura envoyé aux composantes les documents et les dates butoirs concernant les demandes de moyens pérennes, je reviendrai vers le Conseil de gestion restreint aux enseignants afin d'établir une liste précise et, le cas échéant, un classement.

J'ajoute à ce point RH quelques informations concernant les moyens provisoires :

Hormis le CDD rattaché au Département d'anglais (actuellement occupé par M. MADDEN), support d'ores et déjà reconduit par la Présidence pour 2020-2021, se pose la question des ATER. Trois départements souhaitent disposer d'un ATER complet à la rentrée prochaine (Département d'Études Anglophones, d'Études Hispanophones, d'Études Lusophones) et un département souhaite disposer d'un demi-support d'ATER (Département LEA, anglais).

Une proposition et un classement ont été formulés vendredi dernier (20-03) par la Commission Scientifique restreinte aux enseignants chercheurs (PR et MCF) et seront exposés au Conseil de gestion restreint de l'UFR.

M. DEL DUCA ajoute que ce Conseil restreint traitera également des demandes de CRCT et de doctorat *honoris causa*. Les collègues du conseil de gestion ayant fait une demande de CRCT ne recevront pas la partie relative aux CRCT et ne voteront pas sur ce point. Il me semble légitime de ne pas les exclure du reste des débats ni des votes sur les questions relatives aux moyens provisoires et au doctorat *honoris causa*.

5 - Questions diverses

Les deux motions suivantes ont été validées par la grande majorité des départements de l'UFR : l'une concerne le CAPES, l'autre le projet de loi en préparation sur l'Enseignement supérieur (Loi de programmation pluriannuelle de la recherche - LPPR).

Motion au sujet du CAPES

Les enseignants-chercheurs de l'UFR LCC désapprouvent fermement la réforme annoncée pour les MEEF et le CAPES, laquelle accorde une primauté patente aux épreuves dites professionnelles au détriment des connaissances disciplinaires. Ils estiment que la kyrielle de réformes successives a abouti à un pédagogisme excessif qui occulte la nécessité d'une véritable formation universitaire au niveau du master. Pour que les futurs professeurs exercent dans le second degré en tant que dépositaires d'un savoir émancipateur, l'on ne saurait les assimiler à de simples communicants d'une langue ravalée à une dimension véhiculaire, c'est pourquoi il est indispensable de préserver voire de renforcer le bagage intellectuel des candidats au CAPES.

En tout état de cause, la baisse souvent spectaculaire des chiffres d'inscription au concours révèle le manque d'attractivité du métier d'enseignant dont les modalités erratiques de préparation et de stage en responsabilité sont fortement dégradées.

Les enseignants-chercheurs de l'UFR LCC demandent que l'expertise des universitaires soit reconnue et prise en considération avant toute modification des concours de l'enseignement secondaire.

Motion de l'UFR LCC

Les enseignants-chercheurs des départements de langue de l'UFR LCC rappellent solennellement qu'ils aspirent à transmettre leurs connaissances dans le cadre d'une liberté pédagogique susceptible de les garantir de toute immixtion des instances politiques, en incarnant les valeurs inhérentes à l'État démocratique et républicain.

Ils considèrent que les éléments rendus publics sur la LPPR s'inscrivent dans la continuité de la loi LRU de 2008, la loi Fioraso de 2013 et la loi ORE de 2018, qui ont considérablement dégradé la qualité du service public de l'ESR, que ce soit pour ses personnels comme pour ses usagers.

En l'occurrence, la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) qui doit être débattue au parlement, précariserait, par-delà les incantations rhétoriques, l'avenir des jeunes chercheurs tout en fragilisant le statut des universitaires.

Ils dénoncent le projet vexatoire de modulation des services : il aurait pour corollaire l'amointrissement de leur travail de recherche, qui pâtit déjà du poids excessif des heures complémentaires et des charges administratives. Ils réaffirment la corrélation entre recherche et enseignement.

Ils fustigent la politique budgétaire du gouvernement. Fondée sur des seuls critères économétriques, elle sous-dote chroniquement les universités et les laboratoires, les obligeant à une compression des personnels et à une dispersion de l'activité de recherche. Cette politique de sous-dotation budgétaire a été menée, alors que le nombre d'étudiants n'a cessé d'augmenter, ce qui a conduit à une baisse du budget par étudiant de près de 10% entre 2008 et 2018.

Ils récusent l'individualisation des rémunérations qui en est l'avatar, selon une pseudo-conception méritocratique.

C'est pourquoi ils s'opposent particulièrement aux mesures suivantes :

- *l'amplification du financement de la recherche par projets, qui remet en question la liberté et l'autonomie de la recherche et entraîne l'épuisement des chercheurs dans le montage de dossiers ;*
- *la mise en place de « tenure tracks » et de CDI de mission scientifique, qui amplifieraient la précarisation des personnels de l'ESR ;*
- *la remise en cause du statut des enseignants-chercheurs, notamment par le biais de la modulation des services, de la fin de la référence aux 192HTD et donc du paiement des heures complémentaires ;*
- *le projet de société ultralibérale qui conditionne la loi LPPR, la réforme des retraites et en général le démantèlement des services publics.*

En contrepoint, ils revendiquent :

- *la sanctuarisation de la liberté de la recherche, notamment par la mise en place d'un financement pérenne de la recherche et l'abandon de la recherche par projet ;*
- *une hausse significative des financements accordés à l'université de façon à rattraper le retard accumulé pour le budget alloué par étudiant et à permettre un plan ambitieux de titularisation et de recrutement de titulaires ;*
- *la préservation du référentiel de 192H et donc le refus de la modulation des services ;*

- *la pérennisation du CNU ;*
- *le retrait du projet de réforme des retraites ;*
- *des mesures efficaces de lutte contre la précarité étudiante ;*
- *la suppression de la hausse des frais d'inscription pour les étudiants étrangers et le refus de toute hausse des frais d'inscription.*

Ils appellent dès à présent les collègues à :

- *sensibiliser les étudiants et le grand public quant à nos revendications ;*
- *ne pas participer aux jurys d'examens universitaires ou de concours (rétention des notes et/ou refus de signer les PV d'examen) ;*
- *suspendre les activités de gestion et notamment d'évaluation administrative ou en lien avec l'HCERES ; refuser de siéger dans les instances de l'ESR, à l'exception de celles qui favorisent l'emploi statutaire et l'évaluation par les pairs ;*
- *réduire les activités scientifiques et pédagogiques habituelles pour permettre à chacun de participer et d'étendre la mobilisation en cours dans l'ESR ;*
- *reporter ou aménager les colloques et journées d'étude et/ou les utiliser pour faire connaître notre critique des réformes en cours ;*
- *s'investir activement dans le soutien aux luttes dans les autres secteurs et participer financièrement aux caisses de grève et de solidarité ;*
- *rendre visible la mobilisation ;*
- *mandater des représentants aux prochaines coordination nationales des Facs et Labos en Lutte.*

Ces motions sont votées à la majorité après modification du titre de la seconde qui indiquait les départements de langues et des textes qui l'indiquaient.

La question est posée de savoir à quelles instances et par quel biais ces mentions devront remonter. Cela peut être au CA par le biais de MME MATHIOS, au Ministère par le biais du CA, si ces motions sont validées ou à par différentes associations : CDUL, sociétés savantes... qui pourraient les transmettre au MESRI.

Le directeur,

La secrétaire de séance,

Patrick del Duca

Martine ESTEL